

ProFLAKE Zn 2000 Poudre de Zinc

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 26.11.2024
3.1	17.03.2023	102000002493	Date de la première version publiée: 03.04.2014

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ProFLAKE Zn 2000 Poudre de Zinc

Code du produit : 026143K60

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Agents de coloration, pigments

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ECKART Suisse SA
Route de la Brasserie 2
1963 Vétroz

Téléphone : +410273454800

Téléfax : +410273454859

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : msds.eckart@altana.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

NCEC: +44 1235 239670 (Europe)
Call and response in your language is possible.
Contract no.: ECKART29003-NCEC

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

ProFLAKE Zn 2000 Poudre de Zinc

Version 3.1 Date de révision: 17.03.2023 Numéro de la FDS: 102000002493 Date d'impression: 26.11.2024
Date de la première version publiée: 03.04.2014

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention:
P391 Recueillir le produit répandu.
Élimination:
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Solides combustibles

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	ClassificationRÈGLE MENT (CE) No 1272/2008	Concentration (% w/w)
poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé)	7440-66-6 231-175-3 030-001-01-9 01-2119467174-37	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 50 - <= 100

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Amener la victime à l'air libre.

ProFLAKE Zn 2000 Poudre de Zinc

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 26.11.2024
3.1	17.03.2023	102000002493	Date de la première version publiée: 03.04.2014

Eloigner du lieu d'exposition, coucher.
Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

- | | | |
|---------------------------------|---|---|
| En cas d'inhalation | : | En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec la peau | : | Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. |
| En cas d'ingestion | : | Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- | | | |
|----------------------------------|---|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Sable sec
Poudre spéciale contre les feux métalliques |
| Moyens d'extinction inappropriés | : | Dioxyde de carbone (CO2)
Eau |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | | |
|--|---|--|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Réagit avec l'eau en libérant des gaz extrêmement inflammables (hydrogène).

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
|--|---|--|

5.3 Conseils aux pompiers

- | | | |
|---|---|--|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : | Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. |
| Information supplémentaire | : | Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent |

ProFLAKE Zn 2000 Poudre de Zinc

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 26.11.2024
3.1	17.03.2023	102000002493	Date de la première version publiée: 03.04.2014

être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ne pas rincer à l'eau.

Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière.
Mettre en place un nettoyage systématique des locaux pour que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : De la poussière fine dispersée dans l'air peut s'enflammer.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Défense de fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Garantir absolument la mise à la terre des récipients et des appareils. Utiliser un équipement à

ProFLAKE Zn 2000 Poudre de Zinc

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 26.11.2024
3.1	17.03.2023	102000002493	Date de la première version publiée: 03.04.2014

l'épreuve d'une explosion.

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle. Ne pas fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Tenir à l'écart des produits tabagiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Classe d'explosibilité de poussière : St2

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé)	7440-66-6	VME	7 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VME (Fraction alvéolaire)	3,5 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

ProFLAKE Zn 2000 Poudre de Zinc

Version 3.1 Date de révision: 17.03.2023 Numéro de la FDS: 102000002493 Date d'impression: 26.11.2024
Date de la première version publiée: 03.04.2014

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
acides gras en C16-18	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	10 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	17,632 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,348 mg/m3
poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,83 mg/kg
poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,83 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé)	Eau douce	0,0206 mg/l
	Eau de mer	0,0061 mg/l
	STP	0,100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	235,6 mg/kg
	Sédiment marin	121 mg/kg
	Sol	35,6 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de protection chimique

ProFLAKE Zn 2000 Poudre de Zinc

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 26.11.2024
3.1	17.03.2023	102000002493	Date de la première version publiée: 03.04.2014

Protection des mains	Lunettes de sécurité
Matériel	: Cuir
Remarques	: Gants en cuir Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Protection de la peau et du corps	: Tenue de protection étanche à la poussière Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Protection respiratoire	: Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite d'exposition est dépassée. Respirateur avec un filtre à poussière Filtre P1

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: solide
Couleur	: gris
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Inflammabilité	: Solides combustibles
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: > 200 g/m3
Point d'éclair	: Donnée non disponible

ProFLAKE Zn 2000 Poudre de Zinc

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 26.11.2024
3.1	17.03.2023	102000002493	Date de la première version publiée: 03.04.2014

Température d'auto-inflammation	:	Non pertinent
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
pH	:	substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Solubilité(s)	:	
Hydrosolubilité	:	insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Répartition de la taille des particules	:	

9.2 Autres informations

Auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Indice de déflagration de la poussière (Kst)	:	> 200 - 300 m.b_/s
Classe d'explosibilité de poussière	:	St2
Miscibilité avec l'eau	:	non miscible
Énergie minimale d'ignition	:	> 10 mJ

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Réaction avec les acides, les solutions alcalines, les halogènes et les oxydants. Sous l'action des acides et des solutions alcalines, formation
-----------------------	---	---

ProFLAKE Zn 2000 Poudre de Zinc

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 26.11.2024
3.1	17.03.2023	102000002493	Date de la première version publiée: 03.04.2014

possible d'hydrogène.
Éviter de soulever des tourbillons de poussière. Peut former un mélange poussière / air explosif.
Risque d'explosion de poussière.
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides
Bases
Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé):

Toxicité aiguë par voie orale : (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5,41 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

ProFLAKE Zn 2000 Poudre de Zinc

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 26.11.2024
3.1	17.03.2023	102000002493	Date de la première version publiée: 03.04.2014

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé):

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé):

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

ProFLAKE Zn 2000 Poudre de Zinc

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 26.11.2024
3.1	17.03.2023	102000002493	Date de la première version publiée: 03.04.2014

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé):

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Le code européen des déchets	: 12 01 04 - fines et poussières de métaux non ferreux
Le code européen des déchets	: 10 03 21 - autres fines et poussières (y compris fines de broyage de crasses) contenant des substances dangereuses

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
En accord avec les réglementations locales et nationales.

ProFLAKE Zn 2000 Poudre de Zinc

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 26.11.2024
3.1	17.03.2023	102000002493	Date de la première version publiée: 03.04.2014

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
En accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	: UN 3077
IMDG	: UN 3077
IATA	: UN 3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Poudre de zinc stabilisée)
IMDG	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Zinc powder, stabilized)
IATA	: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Zinc powder, stabilized)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADR	: 9	
IMDG	: 9	
IATA	: 9	

14.4 Groupe d'emballage

ADR	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M7
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
Code de restriction en tunnels	: (-)
IMDG	
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
EmS Code	: F-A, S-F
Remarques	: IMDG Code segregation group 7 - Heavy metals and their

ProFLAKE Zn 2000 Poudre de Zinc

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 26.11.2024
3.1	17.03.2023	102000002493	Date de la première version publiée: 03.04.2014

salts

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	956
Instruction d' emballage (LQ)	:	Y956
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	956
Instruction d' emballage (LQ)	:	Y956
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement	:	oui
--------------------------------	---	-----

IMDG

Polluant marin	:	oui
----------------	---	-----

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques	:	Pour des conditionnements simples <=5L / 5 kg, ou des combinaisons de conditionnements avec emballage intérieur <=5L / 5 kg net par emballage intérieur SV375 ADR, 2.10.2.7 IMDG-Code, A197 IATA-DGR peut être appliqué.
-----------	---	--

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	:	Non applicable
REACH - Listes des substances extrêmement	:	Non applicable

ProFLAKE Zn 2000 Poudre de Zinc

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 26.11.2024
3.1	17.03.2023	102000002493	Date de la première version publiée: 03.04.2014

préoccupantes candidates en vue d'une autorisation
(Article 59).

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances
qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants
organiques persistants (refonte) : Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des
effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents
chimiques en France
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par
voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises
dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -
Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à
la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008;
CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut
allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence
européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx -
Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse;
EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles
(Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS -
Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international
de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code
international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques
dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de
l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine;
IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation
maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO -
Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens
existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour
50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la
prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration
non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet
observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation

ProFLAKE Zn 2000 Poudre de Zinc

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 26.11.2024
3.1	17.03.2023	102000002493	Date de la première version publiée: 03.04.2014

pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR